66571 - L'attitude de la femme confrontée à un saignement irrégulier face au jeûne?

question

La femme confrontée à un saignement irrégulier doit elle observer le jeûne?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Pendant toute la durée au cours de laquelle la concernée juge que le saignement auquel elle est confrontée relève des règles, elle peut estimer qu'elle ne fait que voir ses règleset doit s'appliquer les dispositions conséquentes. Quand les règles disparaissent , elle recouvre sa propreté rituelle, procède au bain prévu à cet effet, se met à observer le jeûne et son mari peut avoir des rapports sexuels avec elle, même si les saignements continuait.

Il est rapporté qu' Aichaa dit: «Fatimah bint Abi Djahsh vint dire au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui):

-Messager d'Allah! Je suis une femme confrontée à un saignement irrégulier de sorte que je ne recouvre pas mon état de propreté rituelle, devrais je cesser de prier?

-Non, dit le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) ça provient d'une artère et non des règles. Quand vient le temps de tes règles, abstiens toi de la prière. Quand les règles disparaissent, prends un bain pour te débarrasser du sang puis remets toi à prier. (rapporté par al-Boukhari,226 et par Mouslim, 333).

Cheikh Muhammad Ibn Salih al-Outhaymine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) explique ainsi le sens de l'expression ça provient d'une artère . Il y a là une allusion au fait que le sang qui s'écoule provient d'une artère. Ce qui est le cas du sang qui accompagne une opération

]chirurgicale[. Ce sang n'a rien à voir avec les règles et n'entraîne pas les interdiction liées aux règles, et la concernée doit observer le jeûne de la journée du Ramadan (malgré cela).» Voir madjmou fatawa d'Ibn Outhaymine (11/ question n° 226.

Il est rapporté d'après Aicha (P.A.a) qu'une des femmes du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) le rejoignit dans sa retraite spirituelle alors qu'elle était confrontée à un saignement irrégulier au point qu'il lui arrivait de porter une garniture pour retenir le sang.» (rapporté par al-Bokhari,303). Voir les réponses données à laquestion n° 7501, à la question n° 5595.

Allah le sait mieux.